

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 03 FEVRIER 2026 A 20 HEURES**

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BACHE Magali, DAVERAT Xavier et JUZAN Marc.

Excusés : LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, BUICHE Stéphane

Procuration : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : SOURROUILLE Christophe

Le compte rendu du 04 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité après quelques corrections orthographiques.

1. Demande de subvention projet de rénovation énergétique mairie/salle des fêtes

M. le Maire s'assure auprès des conseillers présents qu'ils ont bien pris connaissance des documents relatifs au projet de rénovation énergétique mairie/salle des fêtes transmis, en amont de la réunion du jour.

Il précise que l'APD (Avant-Projet Détaillé) produit est la version du 12 janvier 2026. Il prend en compte l'ensemble des corrections demandées au maître d'oeuvre, par rapport à la version précédente, à savoir :

- l'isolation par l'intérieur est dans l'offre de base ;
- l'isolation par l'extérieur est en variante et la plus-value de 38 000 € comprend bien le ravalement de façade ;
- l'isolation des locaux de la Mairie à l'étage y compris les plafonds est désormais prévue ;
- le remplacement des menuiseries extérieures a été clarifié ;
- l'occultation solaire de la façade ouest de la Mairie comprend : deux stores fixes sur les deux ouvertures rectangulaires sur le côté, des lames métalliques horizontales sur la partie centrale au-dessus de la porte d'entrée et un auvent casquette au-dessus de la porte d'entrée ;
- le remplacement de la PAC (pompe à chaleur de la salle des fêtes) est inclus dans l'offre de base ;
- lot électricité intègre des ajouts de prises ;
- les travaux d'embellissement intérieur ont été complétés, notamment avec la remise en peinture de la salle des mariages ;
- les travaux intègrent l'aménagement du hall d'entrée en secrétariat de Mairie ;
- tous les accès extérieurs du bâtiment feront l'objet d'adaptations (dépose des carrelages, emmarchements, création d'un accès PMR devant la salle des mariages, réfection d'un accès PMR devant la Mairie avec un caniveau pour gérer les entrées d'eau sous les menuiseries) ;
- ajout d'un lot mobilier ;
- ajout d'un lot quincaillerie pour la mise à jour de l'organigrammes de clés.

M. le Maire indique que l'offre de base s'élève désormais à 560 203,00 € HT. La variante comprend l'isolation par l'extérieur pour 32 062,00 € HT, ce qui porte l'offre totale à 598 265,00 € HT.

En option, on trouve le remplacement du garde corps de la rampe présent en façade Sud pour 4 800,00 € HT et le traitement acoustique de la salle des fêtes pour 15 000,00 € HT. Etant donné qu'il n'est pas du tout certain que le remplacement du garde corps soit nécessaire, les options se monteraient plutôt à 15 000 € HT.

M. le Maire présente ensuite le plan de financement.

Il explique que la centrale photovoltaïque apparaît dans le plan de financement afin que l'opération soit présentée auprès des financeurs dans sa globalité. Si le montant des dépenses devait être révisé à la baisse en cours de travaux, le montant de la subvention serait également réajusté à la baisse car l'Etat demande les justificatifs de dépenses.

Le total des dépenses s'élèverait à 771 108,70 € HT.

M. le Maire évoque ensuite la partie recettes du plan de financement. Il explique avoir rencontré les services financeurs que sont l'Etat et le Département. Il propose de solliciter de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% du montant des dépenses liées aux travaux. Il ajoute que les 20% attendus du Département ne porteront que sur les postes éligibles au contrat de relance à savoir : l'isolation, le chauffage, l'électricité. Les amendes de police seront sollicitées au titre des aménagements PMR et de la réfection des seuils et des entrées.

Le total des subventions demandées représente 46% du plan de financement soit 356 983,00 €. Le reste à charge pour la Commune serait de 414 125,70 €.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification ou la validation de l'APD. Il sollicite également l'autorisation de procéder aux demandes des subventions.

Il ajoute qu'au vu des notifications des demandes de subventions, le Conseil Municipal décidera ensuite s'il lui paraît opportun de lancer ou non tout ou une partie des travaux.

Mme Carole DUVIGNAU demande s'il est possible de solliciter d'autres financements comme par exemple des fonds régionaux ou européens. M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'aide à attendre de la Région. Il s'est renseigné au sujet des fonds européens. Il lui a été répondu que la Commune pouvait déposer un dossier mais qu'il ne fallait rien attendre en retour.

Après concertation, le Conseil Municipal valide l'APD et le plan de financement qui viennent d'être présentés et autorise M. le Maire à procéder au dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Landes.

2. Demande de subvention projet logements et MAM à Cès

M. le Maire explique qu'XL Habitat a transmis une nouvelle esquisse relative au projet MAM. En effet, le projet précédent n'était pas apparu assez réversible, dans l'hypothèse où la MAM devrait être transformée en logement.

Il présente les nouvelles esquisses à l'assemblée. La 1^{ère} esquisse a traité les remarques émises par le conseil municipal, à savoir : réduction du nombre d'ouvertures, des WC indépendants, une salle de bain avec un accès qui ne se fait pas par la salle de vie. Le projet semble mieux adapté à la commande mais la salle de bain n'est pas située dans le coin nuit.

M. le Maire présente ensuite une seconde esquisse. Elle est composée de 2 blocs contigus. Leur destination peut être dédiée pour tout ou partie à une MAM, à un logement de type T4 ou à 2 logements de type T2.

Il précise que la question du transfert de ce bâtiment auprès d'XL Habitat a été évoqué récemment, dans l'hypothèse de sa transformation éventuelle en logement. Cette option peut s'envisager sans contrepartie financière dans des délais proches de la réception des travaux (pas plus d'un an). Il ajoute qu'un transfert est possible dans des délais plus importants, avec une remise en état préalable.

M. le Maire ajoute qu'à ce jour, la Commune n'a pas de demande d'assistante maternelle malgré tous les contacts qui ont été pris y compris avec les services de la PMI et le service petite enfance de la Communauté de Communes Chalosse Tursan. Les assistantes maternelles avec qui il a échangé ne sont pas prêtes et sont réticentes à l'idée de travailler en groupe. Elles craignent également les contraintes administratives liées à la gestion d'un tel projet.

Mme Carole DUVIGNAU évoque le plan de financement du projet et le reste à charge de la Commune si jamais la MAM ne se faisait pas. Elle se dit pessimiste sur le projet de MAM depuis le début.

M. le Maire détaille le projet de financement qui s'élève à 330 435,45 € HT en dépenses et en recettes. Les demandes de subventions auprès de l'Etat et de la CAF portent uniquement sur la construction de la MAM (203 252,15 € HT). Le Conseil départemental apporterait son aide au titre de l'accompagnement des projets innovants du territoire pour 12 800,00 € et au titre des amendes de police pour 20 000,00 €.

Mme Carole DUVIGNAU Indique que si la Commune ne fait pas la MAM, elle ne sera pas perdante car le coût des travaux ne comprendra que les terrains à bâtir et une partie des travaux de VRD. Elle demande qu'elle serait la date limite pour se prononcer sur le projet MAM.

M. le Maire comprend parfaitement l'hésitation du Conseil Municipal mais il l'encourage à se lancer même si le contexte actuel ne semble pas favorable (baisse de la natalité généralisée). Il donne l'exemple de la MAM de la Commune de Monségur, mise en service récemment. Bien qu'implantée sur un territoire plus isolé, son taux de remplissage est total. Le temps de la construction et de nécessaires annonces permettront de donner de la visibilité à ce projet. A ce terme, il sera tant de faire un choix, y compris celui de se donner un peu plus de temps.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation d'une esquisse afin qu'XL habitat puisse avancer sur le projet. Le Conseil Municipal retient la deuxième esquisse présentée ce jour (MAM réversible).

Mme Magali BACHE demande si dans le cas où la MAM ne voyait pas le jour, les logements créés pourraient être destinés à des personnes âgées et s'il y aurait éventuellement des aides financières associées.

M. le Maire répond qu'en matière de logements pour personnes âgées, les habitats intergénérationnels ou inclusifs sont éligibles. Pour ce dernier cas, il faut intégrer des espaces privatifs et un espace commun pour y mener des animations en lien avec le CIAS de secteur. Il ajoute que la CAF ne participe pas au financement de ce type de projet.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement et les demandes de subventions présentées.

Il précise que lorsque l'on examine le reste à charge qui est estimé à 135 033,73€, il faut penser que la vente des terrains à bâtir va venir minorer une partie de la dépense. Il lui semble que c'est une opération qui peut être autofinancée. Il suggère de lancer le projet en MAM ce qui permettra de se laisser plusieurs mois pour voir si la situation évolue vers une MAM ou s'il paraît plus opportun de faire des logements. Il reste optimiste car ce secteur des Landes est dynamique et l'arrivée de la LGV à horizon 2036 aura des conséquences sur les soldes migratoires des populations.

Mme Carole DUVIGNAU se dit sceptique sur l'impact de la LGV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'APD et le plan de financement présentés et autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la CAF et du Conseil Départemental des Landes.

3. Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon national territorial

M. le Maire demande si les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du courrier explicatif du SYDEC relatif à la motion proposée pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon national territorial.

Il explique que désormais les Conseil départementaux pourraient devenir chefs de files de la gestion des secteurs énergie (électricité), eau et numérique. Aujourd'hui dans la majorité des départements de France à l'exception de deux départements, des syndicats semblables au SYDEC gèrent ces compétences. Le contexte financier difficile dans lequel la très large majorité des départements se trouve engendrerait de graves conséquences. En effet, la gestion des énergies, en plus des compétences départementales conduirait à des arbitrages tels qu'à l'avenir, les investissements risqueraient d'être moins bien portés. De plus, le changement du mode de financement des énergies impacterait mécaniquement la TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), laquelle augmenterait significativement, ce qui entraînerait un coût supplémentaire pour les abonnés.

M. le Maire rappelle que la structuration des syndicats de Nouvelle Aquitaine est importante, ce qui est un élément positif dans la situation actuelle.

M. le Maire ajoute que la motion proposée par le SYDEC vise à sécuriser un fonctionnement existant, même si une motion n'a qu'une portée limitée.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la motion proposée par le SYDEC pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon national territorial.

4. Divers

PLUi

M. le Maire informe l'assemblée que le PLUi est opposable depuis le 24 janvier 2026.

Il reste à s'approprier le nouveau règlement.

Carte scolaire

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale, lequel confirme une fermeture possible d'un poste d'enseignant sur le RPI qui comprend les communes d'Aurice, Cauna, Lamothe et Le Leuy.

M. le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué en séance du Conseil Municipal car les communes du RPI avaient déjà été alertées il y a un an.

Le projet de carte scolaire sera arbitré par Mme la DASEN, fin mars 2026, après les élections municipales.

Mme Carole DUVIGNAU trouve incohérent que d'un côté l'éducation nationale dise trouver intéressant que les effectifs restent modérés afin de favoriser les apprentissages et que d'un autre côté, on veuille fermer des classes.

M. Christophe SOURROUILLE répond que la logique est de s'adapter à la situation démographique nationale qui se traduit actuellement par une baisse importante de la natalité. Il peut être intéressant d'avoir de « petits effectifs » mais jusqu'à un certain point.

M. le Maire indique que dans le RPI, il y a actuellement moins de 20 enfants par classe (19,8).

M. le Maire explique que la logique voudrait que le poste soit fermé dans une école qui comprend une classe unique. Selon cette logique, la situation la plus « précaire » est celle de l'école de Le Leuy, car l'enseignante est seule, sans ATSEM pour la secorder en cas de problème.

M. le Maire ajoute qu'étant donné que les communes où il n'y a qu'une classe ne veulent pas la fermer au motif que ce serait « la mort du village », il est probable que la fermeture ait lieu dans une commune qui compte deux classes, soit à Cauna ou Aurice. Au vu du nombre d'élèves issus d'Aurice, la fermeture est plutôt pressentie à Cauna.

M. le Maire craint que selon cette logique, si la baisse se poursuit, ce soit le tour d'Aurice de fermer une classe la prochaine fois.

Mme Carole DUVIGNAU demande qui a le pouvoir de décision en matière de fermeture de classe. M. le Maire répond que la décision revient aux maires car l'Etat a acté un principe selon lequel un Conseil Municipal peut s'opposer à une fermeture de classe dès lors qu'il n'en reste qu'une.

M. le Maire considère qu'il conviendrait de fermer des classes dans des RPI où la moyenne est actuellement plus faible que sur le RPI Adour Marsan. Il dénonce cette règle qu'il trouve absolument illogique et qui favorise certains RPI à plus faibles effectifs au détriment des autres.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il rencontrera les trois autres maires du RPI le samedi 07 février 2026 en matinée afin d'évoquer ce sujet.

M. Marc JUZAN demande si tous les travaux des écoles ont été payés. M. le Maire répond que sous réserve de vérification, des emprunts liés aux travaux des écoles sont encore en cours à Lamothe et Aurice.

Mme Carole DUVIGNAU demande si la fermeture de classe est susceptible d'engendrer des travaux. M. le Maire répond que c'est possible, selon l'affectation des effectifs, notamment les maternelles.

Dans ce contexte, M. Christophe SOURROUILLE demande s'il sera opportun de voter le budget du SIVU scolaire avant les élections municipales, comme cela était envisagé. Il évoque également la situation des agents communaux qui pourraient être impactés par une fermeture de classe.

Recensement de la population

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement touche à sa fin. La clôture avec le superviseur de l'INSEE est prévue le lundi 09 février, avec un peu d'avance sur le calendrier initial. Un district est recensé en totalité et il reste deux logements à recenser dans l'autre district. Dans l'ensemble, l'enquête s'est bien déroulée.

M. le Maire ajoute qu'Aurice compte actuellement environ 730 habitants soit une évolution importante depuis le recensement de 2020 (629 habitants). La commune compte environ 25 logements vacants.

SICTOM du Marsan

M. Marc JUZAN s'est rendu à la cérémonie des vœux du SICTOM du Marsan. Il explique que désormais le traitement des ordures ménagères se fera à Pontenx les Forges car l'incinérateur du site de Saint-Perdon n'est plus conforme. Il ajoute que le Président actuel, Jean-Paul ALYRE ne se représentera pas à l'issue des prochaines élections municipales.

Syndicat Adour Midouze

M. Marc JUZAN informe l'assemblée que le SAM aura un nouveau président prochainement, M. Christian DUCOS actuel Président et maire de Souprosse ne se représentant pas.

Chantons sous les Pins

M. Christophe SOURROUILLE évoque la prochaine représentation de Chantons sous les Pins qui aura lieu à Aurice le samedi 28 mars 2026.

L'association partenaire de cette soirée sera à nouveau Moon Label, avec pour référent Martial Sourrouille.

Une partie des artistes sera logé au gîte situé Granges de Pachon à Aurice.

M. Christophe SOURROUILLE est allé chercher les éléments de communication, il les remet à la secrétaire de Mairie pour affichage et distribution sur la Commune.

Bâtiments

Mme Chantal DAGUERRE évoque des infiltrations d'eau à la chapelle de Lagastet. Les services techniques ont été informés ce jour suite à un signalement de Mme Anne CASTETS. M. le Maire rappelle que la problématique de la toiture de la chapelle tient à ses tuiles canal sans crochet.

M. le Maire ajoute qu'en raison du vent-pluie de ces derniers jours, des infiltrations d'eau sont apparues dans divers bâtiments, dont une au puits de jours du local ACCA. Elle sera réparée par les services techniques.

Point des effectifs

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Nathalie GRULOIS est actuellement en arrêt de travail jusqu'au 13 mars 2026. En raison de la durée de son arrêt de travail qui dépasse 6 mois consécutifs, elle a été expertisée le lundi 02 février 2026, à la demande de l'assurance statutaire de la Commune.

Mme Chantal GARDESSE est à temps partiel thérapeutique 50% jusqu'au 14 février 2026, suite à un premier renouvellement de 3 mois. Dans le cadre de cet arrêt elle sera également expertisée si un nouveau renouvellement est sollicité. Son temps partiel thérapeutique peut être prolongé pour une durée d'un an maximum.

Mme Victorine DARBES assure le complément de temps de ces deux agents.

M. Didier TISSERAND viendra assurer un renfort aux services techniques à raison de 16h/semaine à compter du 1^{er} avril, jusqu'à fin août 2026.

Finances

M. le Maire revient sur l'alerte relative au niveau des dépenses sur le budget 2025 qu'il a faite lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Il explique être actuellement totalement rassuré sur la situation financière de la Commune. Lors de la séance du 04 décembre dernier, son analyse s'était basée sur le cumul des recettes largement inférieur au prévisionnel. Il se trouve qu'en toute fin d'année, la commune a tardivement encaissé des recettes attendues. Le résultat de l'exercice est donc conforme aux prévisions et il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir.

Fin de mandat

En cette dernière séance du mandat, M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli durant les 6 ans passées ensemble. Il leur adresse son profond respect. Il a une pensée particulière pour les conseillers qui cesseront leurs fonctions, le 15 mars prochain à savoir : MM. Xavier Daverat, Marc JUZAN, Christophe SOURROUILLE, Jean-Luc LACOUTURE et Stéphane BUICHE.

Il ajoute que le nouveau groupe se réunira la semaine du 09 février avec l'arrivée de nouvelles personnes, à savoir : MM. Christian LORY et Hervé CHANTEFOIN qui assistent à la séance du jour, dans le public et Mme Aurélie DURQUET, MM. Geoffroy JAMPY et Mickaël CASSAGNE.

Il remercie les adjoints pour leur soutien et leur aide précieuse sur tous les sujets qu'il ont partagé.

M. le Maire rappelle l'importance du binôme Maire-secrétaire. Le bon fonctionnement traduit un juste équilibre.

Il précise qu'en raison des élections présidentielles qui se tiendront en 2032, le mandat communal sera vraisemblablement d'une durée de 7 ans, soit jusqu'en 2033.

M. le Maire rappelle qu'il s'agira de son dernier mandat. Ces 7 prochaines années seront dédiées à apporter le meilleur service à la population tout en préparant une transition. Il lui semble que ce qui doit guider les motivations est principalement l'écoute et la nécessité de faire communauté pour bien vivre ensemble.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance prend fin à 21h45

Complément hors conseil municipal

Stéphanie FRECHET, secrétaire de Mairie, souhaite remercier le Conseil Municipal avec qui elle a eu plaisir à échanger tout au long du mandat avec une pensée particulière pour M. le Maire avec qui il lui est agréable de travailler en raison de l'aide qu'il lui apporte au quotidien, de ses qualités humaines et du soutien dont il fait preuve en toutes circonstances.